



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'OUTRE-MER

Paris, le 02 FEV. 2010

*La Ministre*

Madame la Députée,

A plusieurs reprises, vous m'avez interrogée sur l'état d'avancement des décrets d'application de la loi du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (LODEOM). Je vous avais fait part de ma volonté d'aller vite, sans sacrifier le temps nécessaire de la concertation.

J'ai le plaisir de vous confirmer que les principales mesures de la LODEOM sont désormais applicables :

A ce jour, onze décrets d'application de la LODEOM sont parus au Journal officiel (JO) :

1. Le décret listant les « secteurs prioritaires » des ZFA - JO du 31 décembre 2009 ;
2. Le décret listant les « zones géographiques » des ZFA - JO du 31 décembre 2009 ;
3. Le décret sur le Fonds exceptionnel d'investissement - JO du 31 décembre 2009 ;
4. Le décret permettant les abandons partiels de dettes sociales patronales (en application du plan CO.RAIL) - JO du 27 décembre 2009 ;
5. Le décret « surfaces » pour l'accession à la propriété - JO du 31 décembre 2009 ;
6. Le décret « Scellier DOM » - JO du 30 décembre 2009 ;
7. Le décret fixant le prix d'achat de la « bagasse » - JO du 31 octobre 2009 ;
8. Le décret concernant la pêche dans les îles Eparses - JO du 26 août 2009 ;
9. Le décret étendant l'activité de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon - JO du 26 décembre 2009 ;
10. Le décret sur la défiscalisation du logement social - JO du 15 janvier 2010 ;
11. Le décret sur la rénovation hôtelière - JO du 24 janvier 2010.

Madame Annick GIRARDIN  
Députée de Saint-Pierre-et-Miquelon  
Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75355 Paris Cedex 07 SP

27, rue Oudinot - 75007 Paris - Tél : 01.53.69.20.00  
Internet : [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

Deux décrets sont en instance de publication :

1. Le décret sur les obligations déclaratives pour bénéficiaire des ZFA ;
2. Le décret sur les obligations déclaratives pour bénéficiaire de la défiscalisation.

Sur les 32 mesures de la LODEOM qui nécessitaient un décret d'application, 23 sont rendues applicables grâce à ces 13 décrets.

Enfin, six décrets sont en cours d'élaboration :

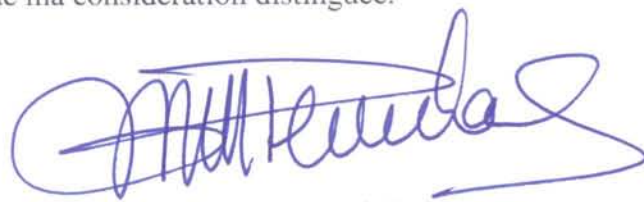
1. Intégration des plantes médicinales et aromatiques d'outre-mer à la pharmacopée française,
2. Aide au fret,
3. Exonération de publicité foncière,
4. GIP indivision,
5. Continuité territoriale,
6. Autorisations de pêche à Mayotte et à Clipperton.

J'ai conscience que cette phase de concertation supplémentaire a pu retarder la publication de certains décrets mais je l'assume pleinement car elle a apporté la garantie que ces nouveaux dispositifs fonctionneront et correspondront à vos attentes.

La LODEOM étant désormais en grande partie applicable, les entreprises et élus d'outre-mer disposent de la visibilité qu'ils appelaient de leurs vœux.

Ce cadre législatif rénové est en outre renforcé par les récentes décisions du Conseil interministériel de l'outre-mer du 6 novembre dernier qui s'inscrivent pleinement dans la démarche du développement endogène.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma considération distinguée.



Marie-Luce PENCHARD